



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/39  
21 novembre 2019

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quatre-vingt-quatrième réunion  
Montréal, 16 – 20 décembre 2019

**PROPOSITION DE PROJET : ARGENTINE**

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)

ONUDI/Italie

## FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

## Argentine

| (I) TITRE DU PROJET                                  | AGENCE                    | RÉUNION D'APPROBATION | MESURE DE RÉGLEMENTATION |
|--|---------------------------|-----------------------|--------------------------|
| Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II) | ONUDI (principale) Italie | 79 <sup>e</sup>       | 50 % d'ici 2022          |

|  |              |                     |
|--|--------------|---------------------|
| (II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (annexe C, groupe I) | Année : 2018 | 187,79 (tonnes PAO) |
|--|--------------|---------------------|

| (III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO) |          |         |                         |               |           |          |                         | Année : 2018               |                                |
|--|----------|---------|-------------------------|---------------|-----------|----------|-------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| Produits chimiques   | Aérosols | Mousses | Lutte contre l'incendie | Réfrigération |           | Solvants | Agent de transformation | Utilisation en laboratoire | Consommation totale du secteur |
|  |          |         |                         | Fabrication   | Entretien |          |                         |                            |                                |
| HCFC-22  | 0,23     | 0,25    | 0,00                    | 6,60          | 102,28    | 0,00     | 0,00                    | 0,00                       | 109,36                         |
| HCFC-123   | 0,00     | 0,00    | 0,86                    | 0,00          | 0,01      | 0,00     | 0,00                    | 0,00                       | 0,87                           |
| HCFC-124   | 0,00     | 0,00    | 0,00                    | 0,00          | 0,00      | 0,00     | 0,00                    | 0,00                       | 0,00                           |
| HCFC-141b  | 6,61     | 49,06   | 0,00                    | 0,00          | 8,29      | 0,00     | 0,00                    | 0,00                       | 63,96                          |
| HCFC-141b importés dans des polyols prémélangés                        | 0,00     | 19,94   | 0,00                    | 0,00          | 0,00      | 0,00     | 0,00                    | 0,00                       | 19,94                          |
| HCFC-142b  | 0,00     | 0,89    | 0,00                    | 0,00          | 3,39      | 0,00     | 0,00                    | 0,00                       | 4,28                           |

| (IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)       |        |  |        |
|---|--------|--|--------|
| Référence 2009 – 2010 :                             | 400,70 | Point de départ des réductions globales durables : | 377,51 |
| CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO) |        |  |        |
| Déjà approuvée :                                    | 198,72 | Restante :   | 178,79 |

| (V) PLAN D'ACTIVITÉS |                                  | 2019      | 2020 | 2021      | Total     |
|----------------------|----------------------------------|-----------|------|-----------|-----------|
| ONUDI                | Élimination des SAO (tonnes PAO) | 38,01     | 0,0  | 45,05     | 83,06     |
|                      | Financement (\$US)               | 3 510 449 | 0    | 4 160 214 | 7 670 663 |

| (VI) DONNÉES DU PROJET  |                  | 2017            | 2018      | 2019      | 2020      | 2021   | 2022      | Total     |           |
|---|------------------|-----------------|-----------|-----------|-----------|--------|-----------|-----------|-----------|
| Limites de consommation du Protocole de Montréal                                |                  | 360,63          | 360,63    | 360,63    | 260,45    | 260,45 | 260,45    | s.o.      |           |
| Consommation maximale admissible (tonnes PAO)                                   |                  | 330,58          | 330,58    | 330,58    | 260,45    | 260,45 | 260,45    | s.o.      |           |
| Financement convenu (\$US)  | Banque mondiale* | Coûts de projet | 0         | 0         | 0         | 0      | 0         | 0         |           |
|   |                  | Coûts d'appui   | 0         | 0         | 0         | 0      | 0         | 0         |           |
|   | ONUDI            | Coûts de projet | 1 553 271 | 0         | 3 280 793 | 0      | 3 888 050 | 969 124   | 9 691 238 |
|   |                  | Coûts d'appui   | 108 729   | 0         | 229 656   | 0      | 272 164   | 67 839    | 678 388   |
|   | Italie           | Coûts de projet | 250 000   | 0         | 0         | 0      | 0         | 0         | 250 000   |
|   |                  | Coûts d'appui   | 32 500    | 0         | 0         | 0      | 0         | 0         | 32 500    |
| Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$US)                                   |                  | Coûts de projet | 1 803 271 | 0         | 0         | 0      | 0         | 1 803 271 |           |
|   |                  | Coûts d'appui   | 141 229   | 0         | 0         | 0      | 0         | 141 229   |           |
| Fonds totaux demandés aux fins d'approbation lors de la présente réunion (\$US) |                  | Coûts de projet |           | 3 280 793 |           |        |           | 3 280 793 |           |
|   |                  | Coûts d'appui   |           | 229 656   |           |        |           | 229 656   |           |

\*Lors de la 80<sup>e</sup> réunion, toutes les activités de la phase II à mettre en œuvre par la Banque mondiale ont été transférées à l'ONUDI (décision 80/31)

|                               |                             |
|-------------------------------|-----------------------------|
| Recommandation du Secrétariat | À examiner individuellement |
|-------------------------------|-----------------------------|

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de l'Argentine, l'ONUDI, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant s'élevant à 3 280 793 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 229 656 \$US uniquement pour l'ONUDI.<sup>1</sup> La proposition comprend le rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC pour 2017 et 2018, le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période 2020-2022 et une demande de prolongation de la phase I.

### Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement de l'Argentine a déclaré une consommation de 187,79 tonnes PAO de HCFC en 2018, soit 53 % de la valeur de référence établie pour les HCFC. La consommation de HCFC pour 2014-2018 est présentée au tableau 1 ci-dessous.

**Tableau 1. Consommation de HCFC en Argentine (données de l'article 7 2014-2018)**

| HCFC                      | 2014            | 2015            | 2016            | 2017            | 2018            | Valeur de référence |
|---------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|---------------------|
| <b>Tonnes métriques</b>   |                 |                 |                 |                 |                 |                     |
| HCFC-22                   | 2 904,33        | 3 043,23        | 2 324,60        | 2 463,96        | 1 817,45        | 4 859,5             |
| HCFC-123                  | 77,96           | 111,38          | 109,55          | 162,37          | 46,28           | 74,7                |
| HCFC-124                  | 28,56           | 38,66           | 21,05           | 7,78            | 0,0             | 47,9                |
| HCFC-141b                 | 951,71          | 978,73          | 829,54          | 958,28          | 766,28          | 1 031,1             |
| HCFC-142b                 | 145,82          | 266,25          | 111,21          | 60,69           | 40,18           | 268,1               |
| <b>Total (tm)</b>         | <b>4 108,38</b> | <b>4 438,25</b> | <b>3 395,95</b> | <b>3 653,08</b> | <b>2 670,19</b> | <b>6 281,3</b>      |
| <b>Tonnes PAO</b>         |                 |                 |                 |                 |                 |                     |
| HCFC-22                   | 159,73          | 167,38          | 127,85          | 135,52          | 99,96           | 267,3               |
| HCFC-123                  | 1,56            | 2,23            | 2,19            | 3,25            | 2,78            | 1,5                 |
| HCFC-124                  | 0,63            | 0,85            | 0,46            | 0,17            | 0,0             | 1,0                 |
| HCFC-141b                 | 104,69          | 107,66          | 91,25           | 105,41          | 84,29           | 113,4               |
| HCFC-142b                 | 9,48            | 17,31           | 7,23            | 3,94            | 2,61            | 17,5                |
| <b>Total (tonnes PAO)</b> | <b>276,09</b>   | <b>295,42</b>   | <b>228,99</b>   | <b>248,29</b>   | <b>187,79</b>   | <b>400,7</b>        |

3. La réduction de la consommation de HCFC dans les dernières années est surtout attribuable à la réussite de la mise en œuvre des activités menées au titre des phases I et II du PGEH, y compris l'achèvement de la reconversion du secteur de la fabrication des climatiseurs dans le cadre de la phase I, et le programme de formation des techniciens en réfrigération. Le ralentissement de l'économie nationale a aussi contribué au faible niveau de consommation déclaré en 2018.

### *Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays*

4. Le gouvernement de l'Argentine a déclaré une consommation de HCFC de 198,42 tonnes PAO dans le rapport sur la mise en œuvre du programme de pays 2018. L'écart entre les données de consommation communiquées en vertu de l'article 7 et celles utilisées pour le programme de pays s'explique par le recours aux stocks.

### *Rapport de vérification*

5. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement continuait de mettre en place un

<sup>1</sup> Conformément à la lettre du 7 octobre 2019 adressée à l'ONUDI par le Ministère des affaires étrangères et du culte de l'Argentine.

système d'octroi de permis et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC et que la consommation totale de HCFC pour 2017 et 2018 était respectivement de 248,3 et 187,8 tonnes PAO, bien supérieure à la consommation maximale autorisée en vertu du Protocole de Montréal et de l'Accord entre le gouvernement et le Comité exécutif.

### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

#### *Cadre juridique*

6. L'Argentine dispose d'un solide système en ligne de contrôle des importations et des exportations de SAO, sous forme pure ou de mélanges. Les renseignements sur les importations de climatiseurs de salle sont également inclus dans le système d'octroi de permis de SAO. Le gouvernement est en train d'établir des codes douaniers harmonisés pour les substances réglementées au titre de l'Amendement de Kigali (HFC et mélanges à base de HFC), ainsi que d'autres substances utilisées comme frigorigènes (p. ex., R-290 et R-600a), et de mettre à jour le système d'octroi de permis afin de pouvoir prendre en compte d'autres substances. Le cadre juridique actuel pour l'utilisation des frigorigènes inflammables est en cours de révision, dans le cadre des activités de facilitation de l'élimination des HFC.

#### *Secteur de la fabrication*

7. Le tableau 2 présente l'état d'avancement des projets de reconversion dans les secteurs de la mousse de polyuréthane (PU) et de la mousse de polystyrène extrudée (XPS).

**Tableau 2. État d'avancement des projets de reconversion dans les secteurs PU et XPS**

| Projet/entreprise                                      | Consommation de HCFC |              | Fonds approuvés (\$US) | État d'avancement  |
|--|----------------------|--------------|------------------------|--|
|  | tm                   | Tonnes PAO   |                        |  |
| <b>Projets individuels mousse PU</b>                   |                      |              |                        |  |
| Friostar   | 38,92                | 4,28         | 336 050                | Les modalités pour l'acquisition d'équipement ont été préparées et l'appel d'offres a commencé en juillet 2019. Le contrat avec le fournisseur devrait être émis par l'ONUDI d'ici la mi-novembre 2019.  |
| Argenpur   | 21,61                | 2,38         | 211 524                | L'ONUDI a organisé une visite de l'entreprise, qui a fait une demande de prêt auprès d'une banque locale pour cofinancer le projet de reconversion.  |
| <b>Projets individuels – sous-total</b>                | <b>60,53</b>         | <b>6,66</b>  | <b>547 574</b>         |  |
| <b>Sociétés de formulation et utilisateurs en aval</b> |                      |              |                        |  |
| Alkanos (16)   | 96,02                | 10,56        | 999 647                | L'ONUDI a vérifié et confirmé l'admissibilité de toutes les sociétés de formulation locales. On a établi les procédures de mise en œuvre du projet et on a demandé aux utilisateurs de HCFC-141b de s'inscrire en vue de se reconvertir aux HFO. Des réunions ont été organisées avec les sociétés de formulation en vue de déterminer les modalités de l'assistance aux utilisateurs en aval. Certaines sociétés de formulation ont indiqué qu'elles ont été en mesure d'obtenir des HFO pour essais seulement auprès de certains fournisseurs et se sont dites préoccupées quant au grand écart de prix entre le HCFC-141b et les HFO. |
| BASF (20)*   | 107,98               | 11,88        | 914 955                |  |
| Dow (8)*   | 45,35                | 4,99         | 446,140                |  |
| Ecopur (38)  | 46,59                | 5,13         | 510 763                |  |
| Huntsman (28)*   | 92,55                | 10,18        | 962 540                |  |
| Poliresinas San Luis (12)                              | 22,03                | 2,42         | 241 438                |  |
| Quimica del Caucho (17)                                | 56,50                | 6,21         | 588,344                |  |
| <b>Sociétés de formulation – sous-total</b>            | <b>467,02</b>        | <b>51,37</b> | <b>4 663 827</b>       |  |
| <b>Mousse PU – total</b>                               | <b>527,55</b>        | <b>58,03</b> | <b>5 211 401</b>       |  |
| <b>Mousse XPS</b>                                      |                      |              |                        |  |
| Celpack  | 57,30                | 3,42         | 348 767                | Celpack connaît des problèmes financiers, qui ont retardé le projet. L'entreprise voudrait évaluer le butane au lieu du CO <sub>2</sub> .  |

| Projet/entreprise                    | Consommation de HCFC |             | Fonds approuvés (\$US) | État d'avancement   |
|--------------------------------------|----------------------|-------------|------------------------|---|
|                                      | tm                   | Tonnes PAO  |                        |   |
| <b>Projets individuels mousse PU</b> |                      |             |                        |   |
| Perfiles Revestidos                  |                      |             |                        | L'équipement fonctionnant au CO <sub>2</sub> a été acquis et est en cours de livraison. |
| <b>Mousse XPS – total</b>            | <b>57,30</b>         | <b>3,42</b> | <b>348 767</b>         |   |

\*Sociétés de formulation non admissibles en raison de la part de propriété de pays non visés à l'Article 5. Financement uniquement procuré aux utilisateurs en aval.

8. Après l'approbation de la phase II, l'entreprise Briket (initialement incluse dans le projet de groupe devant bénéficier d'une assistance par l'entremise d'une société de formulation) a décidé de se reconverter au cyclopentane au lieu des HFO, en raison de la rareté et du prix élevé de ces substances, et a mené à bien la reconversion de sa chaîne de fabrication de mousse PU, à un coût s'élevant à 557 000 \$US, avant que le projet de groupe n'ait pu commencer. Comme Briket proposait à l'origine de se reconverter aux HFO avec le financement prévu de 154 493 \$US, l'excédent estimé à 402 507 \$US a été défrayé par l'entreprise.

#### *Secteur de l'entretien des appareils de réfrigération et de climatisation*

9. En 2017 et 2018, 704 techniciens en réfrigération dans neuf villes ont bénéficié d'une formation sur les pratiques exemplaires d'entretien des appareils de réfrigération et de climatisation, fonctionnant avec des frigorigènes à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRP).

10. L'élaboration d'un nouveau programme de certification des techniciens a progressé, avec la sélection de l'Université technologique nationale (UTN) comme organisme de certification; l'acquisition d'outils et de matériel destinés à moderniser les centres de formation (p. ex., 20 ensembles d'unités de formation à minibanc, dispositifs de récupération, bornes de recharge des hydrocarbures portatives, collecteurs, trousse de brasage et autres outils), qui devraient être livrés d'ici janvier 2020; et le recrutement et la certification de 18 instructeurs provenant de différentes régions du pays. Les instructeurs ont été certifiés en Italie par l'entremise du programme d'apprentissage REAL Alternatives 4 life<sup>2</sup> pour la manipulation en toute sécurité des frigorigènes inflammables. Le système de certification national pour la gestion sécuritaire des substances inflammables, dont sera responsable l'UTN, sera le premier programme officiel de certification de techniciens en Argentine.

11. Les instructeurs reproduiront les cours à l'échelle nationale et le bureau du programme de l'ozone (OPROZ) assurera la vérification de la qualité des cours et subventionnera 50 % des frais de chaque technicien. Afin de promouvoir la certification, les 1 000 premiers techniciens certifiés recevront une trousse d'utilisation des frigorigènes inflammables après avoir terminé avec succès le programme de formation et obtenu la certification. L'ONUDI a préparé pour appel d'offres la liste du matériel et des outils qui devraient constituer les trousse.

12. Le projet d'assistance technique visant à réduire les fuites de frigorigène dans les supermarchés a été lancé par le biais d'un atelier en vue de recenser les participants potentiels. Par la suite, sur les 53 propositions reçues, 29 supermarchés avec des taux de fuite annuels de plus de 30 % et des pratiques d'entretien de qualité variable ont été sélectionnés. Le projet comporte trois phases : Phase I (terminé) – établissement d'un plan d'action visant à réduire les fuites de frigorigène et la consommation d'énergie, en évaluant le système de surveillance des fuites mis en place dans chaque supermarché sur une période de 12 mois; Phase II (en cours) – visites trimestrielles de suivi dans les supermarchés (septembre 2019, décembre 2019 et mars 2020); et Phase III (juillet 2020) – dernière visite destinée à vérifier le système de surveillance, les résultats obtenus et les rapports finaux renfermant les enseignements tirés; les frais encourus; la diminution de l'utilisation des frigorigènes par rapport à la valeur de référence; les

<sup>2</sup> <https://www.realalternatives.eu/partners>

économies d'énergie par rapport à la valeur de référence; la diminution des coûts financiers; et les avantages sur le plan de l'environnement. Les résultats du projet seront communiqués aux autres supermarchés, entreprises d'entretien des réfrigérateurs commerciaux et techniciens indépendants lors d'un séminaire organisé par l'OPROZ.

*Unité de gestion et de suivi de projet (PMU)*

13. La PMU comporte deux volets, le premier pour le secteur de l'entretien, le deuxième pour le secteur de la mousse. Dans le volet secteur de l'entretien, sur le montant total de 20 000 \$US attribué au titre de la première tranche, 12 800 \$US ont été consacrés aux consultants nationaux, et 4 600 \$US aux déplacements locaux. Dans le volet secteur de la mousse, sur le montant total de 66 000 \$US alloué au titre de la première tranche, 49 000 \$US ont été consacrés aux consultants nationaux, 5 800 \$US aux consultants internationaux et 6 400 \$US aux déplacements; de multiples réunions avec les sociétés de formulation et des visites des entreprises bénéficiaires ont été organisées, et on a élaboré le mécanisme de reconversion des sociétés de formulation et de leurs utilisateurs en aval. Le financement restant sera décaissé en 2020.

14. On a, par ailleurs, mené à bien le processus de surveillance de la production du HCFC-22 par FIASA pour les années 2017 et 2018, pour lequel 7 500 \$US avaient été approuvés. Au total, 4 494 \$US a été décaissé, le solde devant l'être en 2020.

Niveaux de décaissement

15. En date d'octobre 2019, sur le montant de 1 803 271 \$US approuvé jusqu'ici (1 553 271 \$US pour l'ONUDI et 250 000 \$US pour le gouvernement de l'Italie), 574 133 \$US (31,8 %) avaient été décaissés (423 445 \$US pour l'ONUDI et 150 688 \$US pour le gouvernement de l'Italie). Le solde, qui s'élève à 1 229 138 \$US, sera décaissé en 2020-2022.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

16. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre janvier 2020 et décembre 2022 :

- a) Entreprises individuelles de mousse PU et XPS : Achèvement des projets de reconversion de Briket, Friostar et Perfiles Revestidos, et poursuite de la reconversion d'Argenpur et Celpack (560 291 \$US);
- b) Projet-cadre avec les sociétés de formulation : Signature des contrats; formation technologique avec les fournisseurs; acquisition d'appareils d'essai de conductivité thermique par les sociétés de formulation nationales; tests et essais avec les utilisateurs en aval avant de commencer à utiliser des HFO; financement des surcoûts d'exploitation pour les utilisateurs en aval à l'approbation des tests et des essais (1 508 785 \$US);
- c) Lancement du programme de certification de l'UTN pour l'utilisation des frigorigènes inflammables par les techniciens en entretien (100 000 \$US), formation de 2 500 autres techniciens en réfrigération sur les bonnes pratiques, et fourniture de 550 trousseaux d'outils aux techniciens certifiés (800 000 \$US);
- d) Achèvement du programme de réduction des fuites dans les supermarchés d'ici juillet 2020; les résultats seront présentés dans un rapport final et lors d'un séminaire à l'intention du secteur des supermarchés (fonds provenant de la tranche précédente);
- e) Autres activités menées dans le secteur de l'entretien des appareils de réfrigération, dont l'acquisition d'une machine de recyclage destinée à mettre à niveau le centre de

régénération, et activités de sensibilisation visant à promouvoir les activités mises en œuvre dans le secteur de l'entretien lors d'événements relatifs aux appareils de réfrigération et de climatisation (47 217 \$US);

- f) Activités de la PMU : Mises à jour annuelles du système de quotas des HCFC; suivi de la production de HCFC-22 par FIASA (17 500 \$US); suivi de la mise en œuvre de la reconversion d'entreprises de mousse PU et XPS (146 000 \$US, y compris 108 000 \$US pour les consultants techniques, 8 000 \$US pour un consultant international et 30 000 \$US pour les déplacements); suivi continu des activités dans le secteur de l'entretien des appareils de réfrigération, surveillance des interdictions frappant l'importation de climatiseurs domestiques à base de HCFC et conception et mise en œuvre d'activités régulières de sensibilisation du public (100 000 \$US, y compris 30 000 \$US pour les consultants techniques, 23 200 \$US pour les consultants internationaux, 16 800 \$US pour l'aide au programme et 30 000 \$US pour les déplacements).

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

### OBSERVATIONS

#### État d'avancement de la phase I du PGEH et demande de prolongation

17. La présentation comprenait une mise à jour sur l'état d'avancement de la phase I du PGEH, qui a indiqué notamment que les problèmes survenus au cours de l'acquisition du matériel de nettoyage des circuits de réfrigération remplaçant le HCFC-141b par d'autres solvants avaient été résolus. Toutefois, comme la date d'achèvement de la phase I avait été fixée à décembre 2018, le gouvernement de l'Argentine a confirmé qu'il fallait demander une prolongation jusqu'en décembre 2020, afin de pouvoir compléter cette activité, qui comprend la livraison de l'équipement en janvier 2020, sa distribution, la formation associée et une période de six mois d'essais de fonctionnement et de performance. L'ONUDI a par ailleurs précisé que le solde restant de la phase I du PGEH était de 13 000 \$US, qui servira à cette activité.

18. Le Secrétariat prend note du fait que la distribution de l'équipement de nettoyage au HCFC-141b, et les essais et la formation associés sont les seules activités en suspens au titre de la phase I. Comme l'équipement a déjà été commandé et qu'il sera reçu d'ici janvier 2020, le Secrétariat appuie la prolongation de la phase I du PGEH pour l'Argentine jusqu'en décembre 2020, étant entendu que l'ONUDI présentera des rapports annuels sur l'état de finalisation de la phase I lors de la première réunion de l'année jusqu'à son achèvement, et que le rapport d'achèvement de projet sera soumis à la première réunion de 2021.

#### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

##### *Cadre juridique*

19. Le gouvernement de l'Argentine a déjà émis des quotas de production et d'importation des HCFC pour 2019 et 2020, conformément aux objectifs du Protocole de Montréal. Comme les objectifs figurant dans l'Accord entre le gouvernement et le Comité exécutif sont inférieurs à ceux établis par le Protocole de Montréal pour certaines années (à savoir, 2017, 2018, 2019), les quotas attribués par le gouvernement sont toujours inférieurs à la consommation maximale autorisée stipulée dans l'Accord.

*Secteur de la fabrication*

*Projet des sociétés de formulation*

20. Le Secrétariat a constaté que même si les activités menées dans les secteurs de la mousse PU et XPS ont commencé lentement, en partie à cause du changement d'agence d'exécution lors de la 80<sup>e</sup> réunion, certains des projets individuels de reconversion sont déjà presque terminés. Quant au projet des sociétés de formulation, l'ONUDI a expliqué que malgré le fait qu'aucune reconversion n'était achevée pour le moment, l'admissibilité des sociétés de formulation avait été vérifiée, des réunions avec les sociétés de formulation et les utilisateurs en aval visant à déterminer les détails de la mise en œuvre avaient été organisées, et la résolution 133/2019 établissant le mécanisme de mise en œuvre et invitant les utilisateurs en aval à participer au projet avait été publiée par le Secrétariat. Par ailleurs, les sociétés de formulation sont déjà en train d'élaborer des formules à base de HFO. Dès que les contrats auront été signés entre l'ONUDI et chaque société de formulation (normalement au début de 2020), on pourra entreprendre les tests et les essais, et les utilisateurs en aval seront en mesure de démarrer leurs reconversions.

21. L'ONUDI a en outre confirmé que l'on n'envisageait pas de prolonger la période de mise en œuvre de la reconversion du secteur général de la mousse, et le gouvernement de l'Argentine a réaffirmé sa volonté d'officialiser l'interdiction des HCFC dans le secteur de la mousse le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

22. Étant donné le grand nombre d'utilisateurs de mousse PU en aval (139) participant au projet et la nécessité de vérifier leur admissibilité, et comme cela s'est déjà fait pour la mise en œuvre d'autres plans du secteur de la mousse, l'ONUDI soumettra avec la troisième tranche une liste actualisée des utilisateurs en aval admissibles qui utilisent encore le HCFC-141b et bénéficieront d'une aide du Fonds multilatéral.

*Disponibilité de la technologie de remplacement*

23. L'écart de prix entre le HCFC-141b et les HFO (au-dessus de 10 \$US/kg) et son incidence sur la viabilité de la reconversion et l'adoption potentielle des HFC par les entreprises bénéficiaires ont également été discutés. L'ONUDI a rappelé que le gouvernement de l'Argentine avait coordonné, avec le soutien des États-Unis d'Amérique, des réunions avec les fournisseurs de la technologie, en vue de se pencher sur cette question; et par ailleurs, l'ONUDI et des représentants du Ministère de la production et du travail ont tenu plusieurs réunions avec les représentants des fournisseurs nationaux pour soulever ce point. Les discussions se poursuivent, avec l'objectif d'accroître la disponibilité des HFO dans le pays, à un prix de marché assurant la viabilité des projets de reconversion.

24. Le gouvernement de l'Argentine prévoit organiser des formations à l'intention des sociétés de formulation sur les techniques permettant d'élaborer des formules à base de HFO efficaces et présentant un bon rapport coût-efficacité; il collaborera également avec les fournisseurs de formules à base de HFO en vue d'atteindre un prix de marché assurant la viabilité des reconversions, tout en favorisant un solide système de quotas, comme celui qui existe pour les HCFC, dans le but d'empêcher l'adoption des HFC.

*Changement de technologie par Briket*

25. Avant de présenter à la 84<sup>e</sup> réunion la demande pour la deuxième tranche, l'ONUDI a informé le Secrétariat que l'entreprise de mousse PU Briket avait décidé de passer de la technologie initialement proposée à base de HFO à celle du cyclopentane, qu'elle avait effectué la reconversion à ses propres frais et accepté de couvrir tous les coûts supplémentaires par rapport au budget d'origine approuvé. L'ONUDI a par ailleurs demandé si le paiement pour la reconversion au montant convenu (154 493 \$US) pourrait être décaissé à l'entreprise. Elle a fourni ce qui suit : confirmation écrite au Secrétariat selon laquelle la reconversion avait été effectuée conformément aux politiques du Fonds et dans le respect de toutes les normes de l'ONUDI relatives aux reconversions de la mousse PU; des renseignements détaillés sur

l'équipement de base remplacé (appareil d'injection de mousse), et confirmation que celui-ci avait été désinstallé et rendu inutilisable à l'achèvement du projet; et assurance qu'une vérification de sécurité avait été réalisée (un certificat a été remis ultérieurement à l'entreprise en novembre 2019).

26. Le Secrétariat a souligné que ce changement de technologie constituait une modification majeure à l'Accord entre le gouvernement et le Comité exécutif, laquelle aurait dû être signalée à l'avance au Comité, vu l'incidence potentielle sur l'environnement et les surcoûts associés à la nouvelle technologie choisie. Étant donné que l'option adoptée est également une technologie à faible PRP, que les surcoûts ont été pris en charge par l'entreprise, que la reconversion a été effectuée en conformité avec les procédures de l'ONUDI, que l'équipement de base a été détruit et que l'entreprise avait besoin de fonds de toute urgence pour rembourser les prêts engagés aux fins de cofinancement de la reconversion, le Secrétariat a consenti à titre exceptionnel à ce que l'ONUDI verse immédiatement le montant à l'entreprise au lieu d'attendre jusqu'à la 84<sup>e</sup> réunion. Il a toutefois tenu à rappeler à l'ONUDI qu'elle devait rendre compte à l'avance de tous les cas où une entreprise décide de passer à une technologie différente de celle approuvée, vu les conséquences éventuelles sur le plan de l'environnement et des coûts, de manière à ce que cette nouvelle technologie puisse être soumise à l'attention du Comité exécutif.

### Celpack

27. L'entreprise de mousse XPS, Celpack, connaît actuellement des problèmes financiers, qui ont eu pour effet de retarder le démarrage du projet. Compte tenu de cette situation, l'ONUDI a décidé d'entreprendre une évaluation de la viabilité financière de la société, avant d'amorcer la mise en œuvre, et de ne pas engager de frais tant que le risque de faillite n'est pas entièrement écarté. Elle fera rapport à la 85<sup>e</sup> réunion sur les résultats de l'évaluation, en vue de déterminer si l'entreprise peut encore être reconvertie ou si les fonds doivent être retournés. L'ONUDI précisera par ailleurs si l'on passera à la technologie à base d'isobutane.

### *Suivi de la production de HCFC-22 chez FIASA*

28. Compte tenu de la viabilité financière de FIASA et du scénario de fermeture envisagé dans le cadre du projet visant à contrôler les émissions du sous-produit HFC-23 à l'usine de production de HCFC-22,<sup>3</sup> le Secrétariat souligne que si l'entreprise décide de mettre fin à sa production de HCFC-22, les soldes du financement déjà approuvé pour le suivi de la production de cette substance devraient être retournés au Fonds, et l'Accord pour la phase II devrait être modifié de manière à retirer les fonds approuvés en principe pour cette activité.

### Viabilité de l'élimination des HCFC

29. Le gouvernement de l'Argentine a promulgué des règlements qui appuient les reconversions dans le secteur de la fabrication de mousse et de climatiseurs. Dès l'achèvement de la reconversion du secteur de la fabrication des climatiseurs de salle au cours de la phase I, le gouvernement de l'Argentine a imposé une interdiction sur les importations et la production des appareils qui utilisent du HCFC-22 (1<sup>er</sup> janvier 2013); et s'était engagé à officialiser, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2022, une interdiction sur l'importation et utilisation du HCFC-141b, pur ou dans des polyols prémélangés, pour la fabrication de mousse PU; ainsi qu'une interdiction sur l'importation et l'utilisation de HCFC-22 et HCFC-142b pour la fabrication de mousse XPS.

### Conclusion

30. Le gouvernement de l'Argentine a continué de mettre en place son système d'octroi de permis et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC, en conformité avec ses objectifs de

<sup>3</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/71

production et de consommation de ces substances pour 2017 et 2018, comme le confirment le rapport de vérification indépendant et les rapports sur le suivi de la production de HCFC-22. Le pays a presque terminé la mise en œuvre de la phase I du PGEH, et a demandé une prolongation jusqu'à 2020, en vue d'achever les dernières activités en cours dans le secteur de l'entretien. Au titre de la phase II, l'Argentine a amorcé la reconversion des secteurs de la mousse PU et XPS, une entreprise étant en train de terminer son projet et les trois autres étant rendues à un stade avancé. Une entreprise de mousse XPS, qui connaît des problèmes financiers, sera évaluée en vue de déterminer si elle participera au PGEH. L'Argentine a par ailleurs progressé dans la mise en œuvre des activités prévues dans le secteur de l'entretien des appareils de réfrigération, y compris une formation et un système de certification à l'intention des techniciens concernant la gestion en toute sécurité des frigorigènes inflammables. L'ONUDI a décaissé 31,8 % des fonds approuvés.

## RECOMMANDATION

31. Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager :

- a) De prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en Argentine, et de la demande de prolongation de la phase I du PGEH jusqu'en décembre 2020;
- b) D'approuver la prolongation de la phase I du PGEH jusqu'en 2020, étant entendu qu'aucun autre report ne sera approuvé;
- c) De demander à l'ONUDI et au gouvernement de l'Argentine de présenter chaque année un rapport périodique sur la mise en œuvre du programme de travail associé à la phase I du PGEH, jusqu'à l'achèvement du projet, et un rapport d'achèvement de projet à la première réunion du Comité exécutif en 2021;
- d) De demander à l'ONUDI :
  - i) De soumettre avec la demande de troisième tranche, une liste actualisée des utilisateurs de mousse en aval bénéficiant de l'aide du Fonds multilatéral au titre de la phase II, y compris l'élimination de la consommation de HCFC-141b, le sous-secteur, l'équipement de base et la technologie adoptée;
  - ii) De transmettre à la 85<sup>e</sup> réunion une mise à jour sur la viabilité financière de l'entreprise Celpack, ainsi que la décision à savoir si l'entreprise sera aidée par le Fonds multilatéral, étant entendu que les fonds destinés à la reconversion de Celpack seront retournés au Fonds multilatéral dans l'éventualité où cette entreprise serait retirée du projet;
  - iii) D'informer à l'avance le Secrétariat lorsqu'une entreprise décide de se reconvertir à une technologie différente de celle approuvée par le Comité exécutif, étant donné l'incidence éventuelle sur l'environnement et les coûts, de manière à ce que cette nouvelle technologie puisse être soumise à l'attention du Comité exécutif;
- e) D'approuver la deuxième tranche de la phase II du PGEH en Argentine, et le plan de mise en œuvre de la tranche correspondant pour la période 2020-2022, pour un montant de 3 280 793 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 229 656 \$US pour l'ONUDI.